

EXTRAIT
REGISTRE
DES
DECISIONS

N° 91-2022

**DECISION DU MAIRE
DEVIS ATELIER POUR LE MARCHÉ DE NOËL
AVEC LA MARMITE GOURMANDE**

Le Maire de la Commune de Pierrefeu-du-Var,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal n° 250520-05 en date du 25 mai 2020, modifiée par la délibération n° 240920-05 du 24 septembre 2020 par lesquelles le conseil municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment l'alinéa 4,

VU la proposition de « La Marmite Gourmande » pour proposer un atelier de cuisine « les sablés aux épices » lors du marché de Noël prévu le 11/12/2022.

CONSIDERANT que cette proposition est intéressante pour la commune,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un devis sera signé entre la Commune de Pierrefeu du Var, représentée par son Maire, Patrick MARTINELLI et « La Marmite Gourmande », sis, 1150 Avenue Lou Mistraou, 83 230 Bormes Les Mimosas, représentée par Madame Valérie ZAPATA afin d'assurer un atelier de cuisine « les sablés aux épices » lors du marché de Noël prévu le 11/12/2022.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis dont le montant de la dépense à engager s'élève à la somme 450,00 € TTC.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors la prochaine réunion du Conseil Municipal. La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 25/10/2022

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

Le Maire,
Patrick MARTINELLI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5 rue Racine - B.P.40510 - 83041 Toulon Cedex 9, à compter de sa publication ou notification.
Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

ID : 083-218300911-20221025-91_2022-CC

Berger
Levrault

La marmite gourmande

découverte, échange, partage autour de l'assiette

E-mail : lamarmitegourmande@sfr.fr

06 20 58 25 05 Bormes les Mimosas et région PACA



Valérie ZAPATA
1150 avenue Lou Mistraou
83230 Bormes les Mimosas

Tél. : 06 20 58 25 05
Mail : lamarmitegourmande@sfr.fr
Site web : lamarmitegourmande.fr

Mairie
Place Urbain Sérès
83390 Pierrefeu

DEVIS : VZ/2022/118

Désignation	Prix unitaire	Nb d'unités	Total Net de taxes
Atelier de cuisine les sablés aux épices de Noël Création et décoration d'une boîte à partir d'une assiette en carton Dimanche 11 décembre 2022 de 13h à 17h Matière première et déplacement inclus.	450 €	1	450 €

Total 450 €

TVA non applicable, art.293b du CGI

Fait à Bormes les Mimosas, le 12 octobre 2021

Bon pour accord
Signature du client

Le Maire,
Patrick MARTINELLI



Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

Siret : 751 282 922 000 10